

Paris,

le 31/07/2019

FICHE N°2
QUESTIONS / REPONSES

Convention d'occupation du domaine public relative à
l'occupation et à l'exploitation de la Résidence Windsor
sis 4-6 route du Champ d'Entraînement
Bois de Boulogne 75016 - PARIS

Question n°1

Le site de la Résidence Windsor peut-il accueillir des enfants, des familles ?

Réponse - question n°1

Le lieu peut accueillir des enfants et des familles.

Question n°2

Y-a-t-il la possibilité de créer sur le site un jardin potager, en pleine terre, au-delà de l'exploitation des serres?

Réponse - question n°2

Il est possible de créer des aménagements en pleine terre sur le site sur proposition des candidats, dans la limite des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme pour les Bois, du code de l'environnement, et de la réglementation générale des Bois de la Ville de Paris.

Question n°3

Le site autorise-t-il une licence III (débit de boissons) ?



Réponse - question n°3

L'exploitation d'une licence III peut être autorisée sur le site. Les démarches en vue de son obtention sont à l'initiative et à la charge du futur occupant.

Question n°4

Est-il envisageable qu'une partie du site, notamment la maison du gardien, soit habitable par le porteur de projet et sa famille ?

Réponse - question n°4

L'occupation du site doit s'inscrire dans le cadre fixé à l'article 1.2.3 du règlement de la consultation, qui fait référence à la réglementation Plan Local d'Urbanisme pour les Bois, du code de l'environnement, et de la réglementation générale des Bois de la Ville de Paris.

Question n°5

Le dossier spécifie que le candidat pourra proposer "un programme de travaux afin de rendre les lieux exploitables en conformité avec son projet". Est-il possible de visiter le lieu avec un architecte pour pouvoir se rendre compte sur place de ce qu'il est possible de faire ou non?

Réponse - question n°5

Lors de la visite des lieux, le candidat est fortement invité à s'entourer de personnes compétentes, en vue de disposer des éléments nécessaires à l'élaboration de son offre. La demande de visite doit s'effectuer par courriel, à l'adresse suivante DFA-Windsor@paris.fr, au plus tard 20 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. A ce titre, il est rappelé que la date limite de remise des offres est reportée au lundi 16 septembre, à 16 heures.